

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

TRIDI 3 Brumaire.

(Ere vulgaire)

Vendredi 24 Octobre 1794.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est *actuellement* établi à Paris, au coin de la rue THÉRÈSE, RUE DES MOULINS, n°. 500. Le prix de la Souscription est de 42 livres par an, de 21 livres pour six mois, & de 12 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de lettres qui s'égarent, & adressées franches au citoyen CHAS-FONTANILLE, chargé de recevoir l'abonnement, qui doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style.) Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre ou de l'année, 2 sols par feuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au premier du mois suivant (nouveau style).

ANGLETERRE.

Suite des nouvelles de Londres, du 25 septembre.

Nous avons dit précédemment qu'on attendoit, avec impatience, d'apprendre les motifs qui ont déterminé le duc d'York à faire repasser la Meuse à toute son armée. La gazette extraordinaire du 21 de ce mois a calmé cette impatience, en publiant la lettre suivante de S. A. R. adressée à l'honorable Henry Dundas, secrétaire d'état, & datée du quartier-général à Grawe, le 17 de ce mois.

« Dans ma dernière lettre du 13, je vous instruisois pour informer sa majesté du rapport que je venois de recevoir, par lequel j'apprenois que l'ennemi avoit fait un mouvement vers Oosterwich. Il paroît cependant, par les rapports du lendemain, que l'ennemi étoit retourné sur ses pas dans la nuit. Les mêmes récits, confirmés par les rapports des déserteurs, nous assuroient qu'un corps très-considérable de l'ennemi montant à 15,000 hommes, avoit été détaché vers Maëstricht.

Dimanche après midi, une attaque soudaine fut faite sur tous mes postes de la droite. L'ennemi paroissoit être en très-grande force. Le poste de Boxtel, le plus avancé de mes postes intérieurs fût forcé; les troupes de Hesse-Darmstadt, qui l'occupoient, perdirent beaucoup de monde.

Comme je ne pouvois conserver la ligne de mes postes intérieurs sur la Dommel, tant que l'ennemi seroit en possession de Boxtel, il parut nécessaire de reprendre ce poste. Cela devoit en même-temps me mettre à portée de juger par le degré de résistance que feroit l'ennemi, si cette attaque étoit soutenue par toute l'armée, dans l'intention de faire une attaque générale, ou si c'étoit seulement une affaire de postes avancés.

J'ordonnai donc au lieutenant-général Abercromby de

marcher pendant la nuit avec le corps de réserve, de reconnoître l'ennemi à la pointe du jour, & d'agir de la manière qu'il jugeroit la plus avantageuse, d'après ce qu'il auroit découvert des forces de l'ennemi.

Le lieutenant-général Abercromby ayant avancé, suivant ses instructions, trouva l'ennemi tellement en force, qu'il ne pût presque plus douter de la proximité de son armée: En conséquence il se retira; mais en si bon ordre, que l'ennemi ne pût lui faire aucun mal, quoiqu'il l'ait suivi pendant quelque temps.

A-peu-près au même instant, je reçus des avis particuliers & dignes de foi, qui m'informoient que l'ennemi avoit été renforcé par le corps qui agissoit auparavant dans la Flandre occidentale, ainsi que par une colonne de l'armée qui avoit été employée devant Valenciennes & Condé; ces avis étoient confirmés par les observations de nos patrouilles & par les rapports des déserteurs: on m'assuroit aussi que la colonne qui avoit marché vers Maëstricht avoit soudainement changé de route & se dirigeoit sur nous.

D'après ces informations & celles que j'avois sur les forces de l'ennemi avant la jonction des divers corps ci-dessus, je jugeai que le total des forces dirigées actuellement contre nous, & dont l'unique objet devoit être d'attaquer mon armée, n'étoit pas au-dessous de 80 mille hommes.

Le hasard d'une action avec des forces si disproportionnées méritoit la plus sérieuse considération; & après une mûre délibération, je ne me crus pas le maître d'engager les troupes de sa majesté & celles des alliés dans un combat aussi inégal. J'avois la plus grande confiance en leur valeur & en leur discipline; mais je pouvois à peine espérer que, même avec les plus grands efforts de courage & de subordination, elles pussent résister aux

attaques réitérées que l'énorme supériorité de l'ennemi le mettent en état de faire, & que l'expérience nous a appris être le premier principe de leur tactique.

Décidé par ces raisons & par les avis ultérieurs que je reçus vers le midi, de la marche de plusieurs colonnes considérables de l'ennemi contre ma gauche qui étoit dans une position plus foible, je résolus de me retirer en deçà de la Meuse. L'armée se mit en marche à trois heures, & gagna sans aucune perte une position qui avoit été marquée d'avance au front & à trois mille de la place que j'occupe aujourd'hui. Hier matin, elle a traversé la rivière.

La perte dans l'attaque de mes postes extérieurs a été principalement supportée par les troupes de Hesse-Darmstadt & quelques troupes étrangères nouvellement levées pour le service de sa majesté : je n'en ai pas encore reçu les rapports.

Vous trouverez ici l'état des morts, blessés & perdus dans les troupes britanniques.

Je suis, &c.

F R É D É R I C K.

Six soldats tués; deux sergens & douze soldats blessés; deux officiers, quatre sergens, un tambour & soixante-quatre soldats perdus.

Le capitaine Bristow, du 1^{er} régiment des gardes; le lieutenant Eustache, du 12^e régiment d'infanterie, perdus. Le capitaine Rutherford, des ingénieurs royaux, assistant le quartier-maître-général, fait prisonnier.

La cavalerie étant dans les postes avancés, on n'a pas encore reçu le rapport de leur perte, mais elle est peu considérable.

Le 89^e régiment fut engagé & a perdu quelques hommes; on n'a pas encore reçu le rapport.

M. Wiffin, messenger d'état, a apporté depuis l'état de la perte des troupes de Howdarmviadt, qui s'élève à environ 400 hommes. On voit par le mouvement rétrograde que le duc d'York a été obligé de faire, que toute idée d'une jonction entre son armée & celle du général Clairfayt est désormais impraticable. Ainsi le fort de Bois-le-Duc & de Breda dépend uniquement du courage des Hollandois, qui peut être affaibli par la certitude qu'ils ont de n'être plus protégés par les armées alliées.

Il s'est tenu avant-hier un conseil au bureau de l'amirauté, ensuite duquel une frégate & deux sloops de guerre ont été mis en commission.

Nous apprenons d'Eiseneur, en date du 30 août, qu'il venoit d'y arriver deux frégates anglaises destinées à servir d'escorte à un convoi de bâtimens britanniques & hollandois qui attendoient dans ce port le moment favorable pour mettre à la voile.

Les derniers avis reçus des Antilles portent qu'on y est dans de vives alarmes sur la suite de nos conquêtes dans les colonies françoises : d'abord nos forces ne sont pas suffisantes pour les conserver; & la fièvre jaune, qui fait des ravages immenses, tant dans nos troupes de terre que dans nos équipages, contribue à augmenter l'énergie des républicains qui nous disputent le terrain pas à pas. Le bruit commun, dans toutes ces contrées, est qu'elles appartiendront à la république ou à l'Angleterre, selon que l'une ou l'autre nation enverra la première des secours dans ces parages. On craint ici que les François, qui sont si diligens dans leurs mouvemens, ne nous aient précédés; & on ne parle point d'aucun convoi de forces fait par notre ministère.

F R A N C E.

De Paris, le 3 brumaire.

Les derniers avis reçus de Cadix portent, qu'on y est dans les plus grandes inquiétudes sur l'arrivée du convoi du Mexique & du Pérou, qui a dû partir de Buénos-Ayres avec 20 millions de piastres: on sait que des vaisseaux françois sont en croisière sur toute la route de ce riche convoi depuis le golfe du Mexique jusques sur nos côtes; en conséquence les amiraux don de Borja & don Louis de Cordova ont reçu ordre de se réunir pour aller protéger avec des forces considérables, l'arrivée de ces trésors.

On écrit de Port-Malo, en date du 25 vendémiaire, les détails suivans:

« Trois colonnes de notre armée ont attaqué à quatre lieues des Sables d'Olonne les rebelles, & en ont fait un carnage affreux. On ignore encore le nombre de ces scélérats qui ont tombé sous les coups victorieux des braves républicains; il est considérable. Il s'est trouvé parmi les morts un de leurs chefs: on disoit que c'étoit Charette, il étoit encuirassé comme les anciens preux chevaliers.

» Cinq mille de ces brigands, voyant le carnage de leurs camarades, ont demandé à mettre bas les armes fatigués, disent-ils, de se battre sans aucun succès & manquant de tout ».

Bonnes nouvelles, cher ami; bientôt plus de brigands. Vive la république! vive la convention! unissons-nous autour d'elle, & ne nous en séparons jamais.

La surveillance des abus préjudiciables à la chose publique est du ressort des papiers publics. L'un d'eux animé d'un zèle vraiment patriotique, vient de dénoncer un genre neuf de friponnerie qui n'échappera sûrement pas à la vigilance de la police. Une infinité d'encans publics rassemblent dans presque toutes les rues un certain nombre de gens adroits qui y survendent avec adresse toute sorte d'effets & de marchandises de bas aloi: des fripons apostés poussent les enchères sur les offres de bonne-foi de quelques hommes abusés par la publicité de ce genre de commerce; & comme il se fait le soir principalement, il est plus aisé à ces entremetteurs de tromper sur les effets qu'ils ne vendent que lorsque leurs affidés bien payés leur ont assuré des bénéfices considérables. On présume que ces établissemens perfides sont d'autant plus dangereux, qu'ils peuvent devenir, incontinent ou non, des dépôts de recèlement d'objets volés, d'autant plus que les entrepreneurs de ces sortes d'établissemens sont des banquiers expulsés de leurs *biribis*. Ainsi ce genre de corruption & ces cercles de mauvais foi ne peuvent manquer de se trouver très-incessamment compris dans la réforme qu'exige la régénération des mœurs dans la république.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

SALLE DE LA LIBERTÉ.

Suite de la séance du 1^{er} brumaire.

Suite de l'analyse du procès du comité révolutionnaire de Nantes.

Bernard Lacaise, gardien de la maison d'arrêt du Bailly, a déclaré que dans la nuit affreuse du 24 au 25 frimaire,

deux membres de la compagnie Marat, qu'il ne connoit pas, apportèrent au buffay deux paquets de cordes, vers les neuf heures du soir, & qu'ils demandèrent à enlever 155 détenus, pour les transférer à Belle-Isle, à l'effet d'y construire promptement un fort. Ces deux individus se retirèrent; à dix heures du soir, 30 ou 40 foldats de cette compagnie arrivent, ainsi que plusieurs autres particuliers, dans le courant de la nuit. Ils demandent d'abord 155 prisonniers. Je ne puis vous les livrer sans ordre, a-t-il dit; aussitôt deux de ces particuliers se rendirent, je crois, au comité, & m'apportèrent une liste de 155 détenus avec un ordre signé de trois membres du comité de les leur livrer. Je leur observai que plusieurs de ceux portés sur cette liste, étoient en liberté, ou malades dans des hospices, ou morts.

Les soldats de la compagnie Marat demandèrent à boire & à manger, & après avoir bien bu & bien mangé, ils défirent leurs paquets de cordes & s'amuserent à se lier les uns les autres, pour connoître ceux qui seroient, en ce genre, les plus habiles; Joly remporta le prix: les portes des chambres des prisonniers furent ouvertes, on les amena à la geole: Joly se mit en exercice; il leur lia les mains derrière le dos, & les attacha deux à deux; comme il suoit sang & eau, quelques-uns de ses camarades partagerent ses travaux & ses execrables fonctions.

Grand-Maison entra dans la cour & fit faire diligence. Goullin fit peste & rage de ce qu'on ne pouvoit compléter la liste de 155 prisonniers; car, calcul fait de ceux restans & portés sur la liste, il ne s'en trouva qu'une centaine, non compris les morts & les absens. Eh bien, dit Goullin, que l'on fasse descendre les 15 prisonniers que j'ai envoyés ici ce soir; on les garrota de même; au lieu de 155, Goullin se contenta de 129; mais comme ce nombre n'étoit pas encore complet, il ordonna que l'on prit indistinctement les premiers venus, parce que le tems pressoit, attendu que la marée baissoit. Ils furent si pressés, qu'ils oublièrent d'aller chercher dans les hôpitaux les malades désignés sur cette liste fatale; ces victimes sortirent vers le 4 heures du matin. Goullin & Grand-Maison les accompagnèrent. Ces malheureux proscriptions étoient au nombre de 129; plusieurs n'avoient pas subi de jugement, d'autres étoient condamnés à quelques années & à quelques mois de détention, &c.

Durasier est venu deux fois au Buffay; il m'a dit que si le nombre des prisonniers étoit trop considérable, il les feroit noyer comme les autres. Dans la crainte d'être noyé moi-même, je n'osai porter plaintes. Ces infortunés, en partant, laisserent leurs chemises & leurs vieilles culottes, en recommandant qu'on les fit blanchir, & qu'on les leur envoyât. Ma femme, morte depuis, le leur promit. Quelque tems après la noyade, ma femme reçut ordre du comité d'envoyer ces hardes chez la blanchisseuse, où elles sont encore.

(La suite à demain).

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen CAMBACÈRES.

Suite de la séance du premier brumaire.

Guyomard remplace Merlin de Thionville à la tribune; il demande, comme le proposant, que la décision de la convention sur l'affaire des 71 détenus, soit précédée d'une mûre délibération; mais il pense que les principes de justice exigent que le rapport soit présenté dans le plus court délai.

Plusieurs membres insistent pour la mise en liberté sur-le-champ.

« L'affaire qu'on veut nous faire décider sans examen, dit Thuriot, présente la plus grande question peut-être que la convention ait eu à traiter. Veut-on faire le procès à la révolution? Peut-on oublier les maux de la France? Voudroit-on nous déterminer à faire rentrer par complaisance dans le sein de la convention des hommes qui ont peut-être à se reprocher d'avoir barré les opérations de la représentation nationale, & d'avoir voulu ouvrir les portes de Paris aux puissances coalisées? Sans la journée du 31 mai, vous le savez, il n'y auroit plus de liberté en France: eh bien! quels sont les hommes qui faisoient imprimer & répandre dans la république que, dans cette journée, l'on avoit tiré à boulets rouges sur la convention? Quels sont ceux qui étoient en correspondance avec les fédéralistes? Qui avoit établi à Marseille un tribunal sanguinaire, une prétendue commission populaire à Bordeaux? Loin de nous de verser le sang innocent; mais loin de nous aussi tout système d'impunité qui forceroit l'ascension du peuple. . . . La convention peut faire le bien, elle le fait, elle veut le faire: loin de nous donc tout ce qui pourroit troubler son harmonie, diminuer sa force, altérer la confiance du peuple. . . . Sont-ce ceux qui ont voté la mort du tyran, qui demandent aujourd'hui une décision précipitée? Le salut du peuple n'est-il plus la loi suprême? . . . Citoyens, nous devons à la France entière, nous devons à Paris qui nous a sauvés le 31 mai, de ne pas précipiter un acte qui peut perdre même ceux pour lesquels on le sollicite avec une ardeur indiscrete. Je demande l'ordre du jour, & que l'on s'en rapporte à la sagesse des comités ».

Pelet se plaint de ce que Thuriot, par quelques expressions, a jeté des germes de divisions dans l'assemblée; il observe que la liberté de la France dépend de la liberté des opinions dans le corps représentatif: il pense aussi que l'on doit attendre le rapport des comités.

Levasseur de la Sarthe s'écrie que toute la république a applaudi à la journée du 31 mai.

La discussion est fermée; l'assemblée passe à l'ordre du jour.

Plusieurs membres demandent qu'il soit fixé un délai pour le rapport; ils réclament l'appel nominal sur la décision d'ordre du jour.

Guyomard observe que l'affaire des détenus présente une question particulière & qui ne tient pas au 31 mai. « Nous nous sommes tous réunis le 9 thermidor pour sauver la république, dit-il, pourquoi nous diviser aujourd'hui? Nous avons tous déclaré Capet traître à la patrie; sont-ce là des lettres de grace envers les tyrans? S'il y a eu ensuite différence d'opinions, c'est que, dans toute question problématique, ou il faut que je dise ce que je pense, ou que vous me disiez ce qu'il faut que je dise. Nous ne pensions pas qu'on dût frapper de mort le tyran, parce que nous voyions derrière lui d'Orléans qu'une faction vouloit porter au trône ».

Un membre dit, que les collègues de Cromwel au parlement d'Angleterre, qui voterent la mort de Charles I^{er}, ne laisserent pas que de proclamer ce même Cromwel tyran de leur patrie. « Il n'y aura pas de représentation nationale, dit-il, là où quelques-uns pourront faire un crime aux autres de leurs opinions ».

Roux observe, qu'il ne s'agit pas d'opinions isolées, mais de protestations publiées, qui ont pu concourir à

la naissance & aux progrès du fédéralisme. — Chaudron-Rousseau déclare, qu'étant en mission à Toulouse, il trouva & envoya au comité de salut public le plan par lequel on divisoit la république en neuf régions, & un autre projet pour faire monter le petit Capet sur le trône. — Merlin, de Thionville, invite Chaudron-Rousseau à déclarer, si ces pièces chargent les députés morts ou ceux qui sont détenus — Thuriot rappelle que cette pièce étoit de Rouyer, qui fut décrété d'accusation sur la lecture qu'on en fit à la tribune. L'opinant demande qu'on laisse aux comités, un délai de deux décades pour faire leur rapport. — Les pièces indiquées par Chaudron-Rousseau, seront imprimées.

Après quelques débats tumultueux, Tallien prend la parole: « Ne violons jamais, dit-il, les droits sacrés de la justice que réclame le peuple français. La représentation nationale n'appartient pas à quelques individus, à quelques factions; elle appartient à la totalité du peuple. (vifs applaudissemens) Ces principes n'ont pas toujours été sentis. Il a été un tems où les comités venoient demander les têtes de ceux qui déplaisoient aux dominateurs d'alors. Je me rappelle ce rapport, sur un homme qui n'avoit d'autre crime à se reprocher, que d'avoir publié de grandes vérités sur la guerre de la Vendée: j'étois au fauteuil; j'eus le cœur brisé lorsque je vis sa malheureuse épouse à cette barre, insultée par la plus lâche tyrannie. La justice a donc été un instant suspendue. . . Il importe de rendre à la représentation nationale toute sa dignité: il importe de montrer au peuple français, à l'Europe entière, que nous sommes dignes des grands intérêts qu'on nous a confiés; que nous sommes dignes de donner à la France la paix au-dehors, la tranquillité au dedans; que nous sommes dignes d'en imposer aux puissances par la sagesse de nos loix, comme nos intrépides défenseurs, avec la bayonnette, en ont imposé à leurs satellites. . . . Je ne doute pas que cette discussion qui nous occupe, n'ait été provoquée dans des intentions pures; mais elle est prématurée: ils n'ont pas senti, ceux qui l'ont amenée, que ce seroit faire insulte au peuple français, à nos collègues détenus même, que de décréter leur réintégration sans rapport préalable. C'est un point délicat à traiter que ce qui tient à la journée du 31 mai, à cette époque mémorable où le peuple s'insurgea contre le fédéralisme. Les bons citoyens ne doivent pas, en révolution, regarder derrière eux: ce qui est fait, est fait: la journée du 31 mai a sauvé la liberté; le peuple français l'a dit, vous ne devez pas lui donner un démenti. Mais il ne faut pas qu'on prenne dans ce glorieux événement un prétexte pour l'injustice: nous devons examiner promptement & scrupuleusement si nos collègues détenus sont criminels, ou s'ils doivent reprendre le poste auquel le peuple les a envoyés. Depuis 18 mois ils souffrent! qu'ils souffrent encore quelques instans: c'est déjà une consolation pour l'homme de bien de savoir qu'on s'occupe de lui: ils veulent que leur conduite soit scrutée avec la plus grande attention. Deux décades ne sont rien, quand il s'agit d'un grand acte de justice. Je demande que toutes les pièces relatives à cette affaire soient imprimées & distribuées, & que les comités présentent leur rapport dans le plus court délai » — Tallien est vivement applaudi.

Bentabolle rappelle que son collègue Cambon parla, il y a quelque tems à la tribune, d'un registre secret où il étoit question d'un complot pour mettre le petit Capet sur le trône; registre dont Cayton-Morveau devoit être dé-

positaire. L'opinant demande que cette pièce importante soit déposée aux archives; & il ajoute que Delmas, qui a signé ce registre avec plusieurs autres membres du comité de salut public existant lors du 31 mai, lui a assuré que le récit fait par Cambon n'étoit pas exact.

Séance du 2 brumaire.

(Dans la séance tenue hier soir, pour le renouvellement du bureau, Prieur, de la Marne, a été nommé président; les trois nouveaux secrétaires sont: Crassous, Goujon & Guimbertaut.)

Les représentans Serres & Anguis écrivent de Marseille que, dans cette commune, l'horizon politique est redevenu serein: ils envoient au tribunal révolutionnaire les pièces contre les chefs de la conspiration.

Plusieurs députés détenus écrivent pour demander à être rendus dans leurs domiciles à Paris, afin d'y rétablir leur santé. — Accordé.

Goujon prend la parole pour combattre ce décret qu'il regarde comme une atteinte à l'égalité. — Plusieurs membres s'écrient que l'égalité voudroit que les députés détenus fussent rendus à leurs fonctions. — L'assemblée rejette par l'ordre du jour la motion de Goujon.

Merlin, de Douay, au nom des trois comités réunis de législation, de sûreté générale & de salut public, présente un projet tendant à assurer aux représentans du peuple qui auroient le malheur d'être prévenus de délits, la garantie qui est encore plus nécessaire pour la liberté nationale que pour eux-mêmes.

A ce projet qui est conforme à l'idée de Thuriot dont nous avons déjà parlé, un membre oppose un autre projet dans lequel il fait d'abord déclarer par les trois comités s'il y a lieu à examen sur les dénonciations faites contre un représentant. On nomme ensuite pour l'examen une commission de 17 membres qui prononcent s'il y a lieu à accusation, en faisant leur déclaration individuelle à la tribune par oui ou par non. Dans le cas où il y a lieu à accusation, le prévenu est arrêté, & la convention le met en jugement devant elle. L'assemblée ayant déclaré qu'elle est suffisamment instruite, l'on procède à un appel nominal où chaque membre donne son suffrage, motivé sur le fait & sur l'intention: les membres de la commission s'abstiennent de voter dans cet appel. Si l'accusé est convaincu, le président lui dira que la convention le déclare coupable de tel délit, qu'elle le dégrade du caractère de représentant, & le renvoie devant tel tribunal pour l'application de la peine.

Goupilleau, de Fontenay, observe que dans ce projet l'on fait la convention jury d'accusation & jury de jugement; qu'on la scinde en deux parts, lorsqu'elle doit être une & indivisible; & qu'enfin, l'on trouve dans le projet le germe des deux chambres. — Un autre membre pense aussi qu'un tel ordre de choses seroit une source éternelle de haines, de passions, qui se manifesteroient par des chocs violens & funestes à la chose publique.

La convention décrète l'impression des deux projets; & ajourne la discussion à trois jours.

Sur la proposition du comité de sûreté générale, la convention charge Bouillerot de se rendre dans les départemens de Haute-Garonne & du Gers: ce membre est investi des mêmes pouvoirs que les autres représentans dans les départemens.